



4 janvier 2016

(16-0001)

Page: 1/1

Original: anglais

**CHINE – MESURES FISCALES VISANT CERTAINS AÉRONEFS
PRODUITS DANS LE PAYS**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par le Japon

La communication ci-après, datée du 21 décembre 2015 et adressée par la délégation du Japon à la délégation de la Chine, à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Je souhaite me référer à la demande de consultations présentée par les États-Unis conformément aux articles 1^{er} et 4 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (le "Mémoire d'accord") et à l'article XXII:1 de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994* dans la communication distribuée aux Membres de l'OMC le 10 décembre 2015 et intitulée "*Chine – Mesures fiscales visant certains aéronefs produits dans le pays*" (document de l'OMC WT/DS501/1, G/L/1141). Les autorités de mon pays m'ont donné pour instruction d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends du désir du Japon d'être admis à participer à ces consultations, conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémoire d'accord.

Le Japon est un fournisseur important de pièces d'aéronefs au niveau mondial¹, et en particulier aux États-Unis, l'un des principaux producteurs mondiaux d'aéronefs.² Il apparaît que les mesures identifiées dans la demande de consultations présentée par les États-Unis ont un effet défavorable sur le commerce international de pièces d'aéronefs en provenance du Japon utilisées pour fabriquer des aéronefs destinés à la Chine. Par conséquent, en tant que fournisseur important de pièces d'aéronefs au niveau mondial, y compris aux États-Unis, le Japon a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations.

¹ En 2014, la valeur totale des exportations japonaises de pièces d'aéronefs (code 88.03 du SH) à destination du reste du monde a atteint 4,68 milliards de dollars EU (taux de change 1 \$EU = 122,33 JPY au 16 décembre 2015). Source: Statistiques du Ministère des finances du Japon (la monnaie d'origine dans laquelle sont exprimées les statistiques est le yen japonais).

² En 2014, la valeur totale des exportations japonaises de pièces d'aéronefs (code 88.03 du SH) à destination des États-Unis a atteint 3,8 milliards de dollars EU (taux de change 1 \$EU = 122,33 JPY au 16 décembre 2015). Source: Statistiques du Ministère des finances du Japon (la monnaie d'origine dans laquelle sont exprimées les statistiques est le yen japonais).